



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 15/02/2018

Reçu en préfecture le 15/02/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180213-CM2018005-DE

Délibération N°2018-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusé :

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ et Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 11

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour répondre aux besoins des familles, la commune d'Ampus a ouvert un centre aéré sans hébergement pour la période estivale depuis l'été 2008. En 2011 les communes d'Ampus et de Montferrat ont mutualisé cet accueil de loisirs sans hébergement pour la partie vacances scolaires (1 semaine en avril + période estivale).

La convention pour l'année 2017 en partenariat avec l'O.D.E.L. Var (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) est arrivée à échéance le 31 août 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pour l'année 2018 au prix de 29,55 €/jour/enfant pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.
Il rappelle que pour l'année 2017 le coût était de 29,26 €/jour/enfant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- du 23 au 27 avril 2018 sur le site d'Ampus,
- du 9 juillet au 3 août 2018 sur le site de Montferrat,
- du 6 au 24 août 2018 sur le site d'Ampus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention relative à l'organisation de l'accueil de loisirs avec l'O.D.E.L. Var pour l'année 2018 dont le coût par journée enfant est d'un montant de : 29,55 €/jour/enfant pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-005